

SEANCE PUBLIQUE

1 PATRIMOINE COMMUNAL

A Expropriation, pour cause d'utilité publique, _____ d'un immeuble sis Grand-Place, 2 en vue d'y installer le guichet communal de l'énergie et un logement
Décision définitive.

B Paiement du produit de la vente des réseaux de télédistribution
Détermination du pourcentage à recevoir et affectation du produit de cette vente
Décision.

L'Assemblée décide de proposer à Seditel, de verser à la Ville de Braine-le-Comte 100 % de la somme lui revenant qui sera affectée à rembourser les emprunts d'investissements aux moments les plus opportuns et dans les meilleures conditions, à remplacer les emprunts d'investissements programmés par un financement sous compte propre, à constituer des fonds spécifiques pour assurer le pré-financement des charges futures et de pensions et à financer des nouveaux programmes d'investissements.

2 FINANCES COMMUNALES

A Octroi de subventions – Contrôles

- Bilan de l'année 2007 de l'A.S.B.L. Dynamicité Brainoise
Approbation

- Solde de la subvention 2008 de l'A.S.B.L. Dynamicité Brainoise
Approbation

- Bilan de l'année 2007 de l'A.S.B.L. 6 Beaufort
Approbation

- Solde de la subvention 2008 de l'A.S.B.L. 6 Beaufort
Approbation

- Bilan de l'année 2006 – Maison des Jeunes – Approbation

B Budget de l'exercice 2008 – Modifications budgétaires n°1
L'Assemblée tient bonne note de l'Arrêté d'approbation de cette Modification.

C Emprunts communaux

- a) Travaux d'entretien aux trottoirs de la Ville – Exercice 2007
Indemnité à verser par la Ville au fonds de participation
Financement via le fonds de réserve extraordinaire
Vote.
- b) Travaux de démergement I.D.E.A – Répartition définitive des charges
de chantiers terminés dans les régions du Centre et du Borinage.
Quote-part de la Ville.
Financement via le fonds de réserve extraordinaire.
Vote.
- c) Acquisition de vestes et de pantalons de feu (programme 2007)
avec l'aide du Fédéral
Financement par l'emprunt global et via le fonds de réserve
- d) Acquisition de casques de pompiers avec l'aide du Fédéral
(programme 2007) – Financement par l'emprunt global et via le fonds
de réserve.
- e) Plan communal de mobilité – Escompte de subsides promis fermes
Vote
- f) Travaux de remplacement d'une partie des châssis de l'école de la rue
du Planois (2^{ème} phase)
Financement via l'emprunt global et un escompte de subside promis
ferme
Vote

3 FABRIQUES D'EGLISES

- A Fabrique d'Eglise Saint Géry de Ronquières
Remplacement du système de volée électronique des cloches.
Délibération du Conseil de Fabrique d'église du 2 juillet 2008.
Avis à émettre.
- B Fabrique d'Eglise de Steenkerque
Travaux d'étanchéité du pignon de la Chapelle St Adrien de l'Eglise St
Martin de Steenkerque.
Délibération du Conseil de Fabrique d'Eglise du 29 janvier 2008.
Avis à émettre.
- C Eglise Protestante d'Ecaussinnes – Budget de l'exercice 2008 – Modification
budgétaire n° 1 – Avis à émettre.
- D Fabrique d'Eglise St Géry à Ronquières
Compte de l'exercice 2007 – Avis à émettre.
- 4 **REGIE FONCIERE COMMUNALE**
Octroi du subside prévu au service extraordinaire du budget communal 2008
(M.B. 1) – Décision.

5 REGLEMENTS ET ORDONNANCES DE POLICE
CIRCULATION ROUTIERE

Modification du règlement général en ce qui concerne l'affichage.
(réservation aux associations locales ou pour les activités locales)
Proposition – Examen.

L'Assemblée marque son accord sur les modifications proposées souhaitant que l'affichage sur les panneaux d'affichage communaux soit strictement réservé au profit des associations locales ou par des activités locales.

6 INVESTISSEMENTS

- A Réalisation d'une étude pour l'égouttage et l'aménagement de voirie de la rue de Ronquières à Braine-le-Comte.
Approbation des conditions du marché de services à passer avec un auteur de projet et avec un coordinateur sécurité santé.

L'Assemblée décide du principe de ces travaux et également d'arrêter les conditions du marché tel qu'indiqué au cahier spécial des charges joint au dossier communal et de choisir l'adjudication publique comme mode de passation du marché.

- B Travaux d'amélioration et de renforcement du puits de « la Brainette » (partie) de la Ville de Braine-le-Comte- Exercice 2008.
Approbation des conditions du marché et choix du mode de passation du marché.

L'Assemblée constate qu'en la matière, les travaux d'égouttage au chemin de Feluy ne sont pas prévus, de même, rien pour le plafond des puits ou les chambres de visite.

Elle conclut qu'il faut agir vite et demander l'avancement dans le dossier égouttage Chemin de Feluy.

Les deux autres volets doivent également être prévus.

Elle décide alors :

- C Travaux de remplacement d'une partie des chassis à l'école communale (3^{ème} phase) rue du Planois à Hennuyères.
Approbation du projet et choix du mode de passation du marché.
Subvention du Gouvernement Wallon aux écoles pour la performance énergétique des bâtiments.

L'Assemblée décide d'approuver le projet de ces travaux, de choisir l'adjudication publique comme mode de passation du marché et d'adapter les crédits au budget extraordinaire de 2008.

- D Plan triennal 2007 – 2008 – 2009
Projet des travaux d'égouttage et voirie rues du Planois et du Ronchy à Hennuyères.
Approbation.

L'attention de l'Assemblée est attirée sur la problématique de l'inondation de certains terrains adjacents et surtout de celui de la cave de l'école communale d'Hennuyères.

Elle conclut qu'il faut être certain que ces problématiques soient bien incluses dans le plan et décide :

7 ACQUISITIONS

- A Acquisition de mobilier pour les écoles fondamentales communales
Décision de principe. Approbation des conditions et choix du mode de passation du marché.
- B Travaux d'étanchéité des toitures plates de la Bibliothèque Communale.
Exercice 2008
Approbation des conditions du marché et choix du mode de passation du marché.
- C Acquisition de matériel divers pour le service des Travaux.
Décision, approbation des conditions et choix du mode de passation du marché.
- D Travaux d'entretien divers aux voiries de la Ville de Braine-le-Comte –
Exercice 2008 – Approbation des conditions du marché et choix du mode de passation du marché.
- E Acquisition de mobilier destiné au service de la Recette Communale
Décision de principe – Approbation des conditions et choix du mode de passation du marché.
- F Acquisition de matériel informatique
Décision de principe
Approbation des conditions et choix du mode de passation du marché

8 ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

A Implantation de Ronquières
Prise en charge du traitement d'une puéricultrice du 1^{er} septembre 2008 au 30 juin 2009 – Décision.

B Prolongation de la prise en charge de périodes de traitement d'instituteur primaire à partir du 1^{er} septembre 2008 – Décision.

B2 Prolongation de la prise en charge de période de traitement d'instituteurs primaire à partir du 1^{er} septembre 2008 à Ronquières

9 ACADEMIE DE MUSIQUE - PERSONNEL

Prolongation de la prise en charge de périodes de cours.
Décision.

10 ENVIRONNEMENT

Modification du plan d'assainissement par sous-bassin hydrographique (PASH) au chemin des Dames
Décision.

11 URBANISME

A Mise en œuvre de la zone d'aménagement communal concerté (Z.A.C.C.) dite « Cité Rey ».

Intérieur d'ilôt compris entre plusieurs infrastructures linéaires

- à l'ouest : la R.N. 6 dite rue de Bruxelles
- au sud-ouest : la R.N. 533 dite rue des Dignes
- au sud-est : la rue de la Bienfaisance
- au nord-est : l'ancienne ligne de chemin de fer 123 « Braine-le-Comte – Grammont ».

Monsieur le Conseiller JEANMART regrette que le rapport de la C.C.A.T. ne soit pas joint au dossier il invite l'Assemblée à être toute particulièrement attentive aux remarques formulées par le C.W.E.D.D. qui regrette le

caractère confus du tableau des contraintes qui ne permettent pas de bien distingués les unes des autres et l'absence d'une carte relative au milieu naturel qui aurait permis de mieux comprendre le texte.

Dans ce dossier, il faut être attentif au problème de mobilité que cela va engendrer (rue des Dignes) et aux écoulements d'eau.

Monsieur le Conseiller Manzini représentant le groupe Ecolo s'abstiendra sur ce projet tandis que les Membres du groupe I.C. s'y opposent.
L'Assemblée adopte donc la résolution suivante :

B Demande de permis d'urbanisme pour la prolongation de la N 57 entre la N6 et la R.P. 57 – en partie sur le territoire de Soignies et de Braine-le-Comte
Demande introduite par le MINISTRE DE L'EQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS

Direction des Routes de Mons

Articles 127, 128 et 129 du C.W.A.T.U.P.E

L'Assemblée décide d'émettre un avis favorable sur le projet présenté par le Ministre de l'Equipement et des Transports. Il sera cependant demandé de prendre en compte certaines remarques relatives au bien - être et à la sécurité des citoyens (mise en place de l'accès provisoire au terrain agricole dans le chantier, problématique des eaux de ruissellement...).

12 **MOTION SUR L'OUVERTURE AUX LANGUES DE NOTRE VILLE DE BRAINE-LE-COMTE**

L'Assemblée adhère à l'appel de la Région Wallonne à ouvrir les Communes aux langues.

Ainsi, Monsieur le Député-Bourgmestre informe l'Assemblée de ce que les Communes peuvent être subventionnées si elles traduisent par exemple documents et sites internet.

Une réflexion a donc été entamée avec le désir de s'inscrire dans une politique d'ouverture (promouvoir et aider à la formation, instauration de tables de conversation).

D'ailleurs, les écoles communales débutent cette année l'immersion linguistique en néerlandais.

La volonté est donc de montrer le bon exemple à tous.

Le Conseil Communal adopte en conséquence la motion suivante :

Cf motion

12 BIS INTERPELLATIONS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

Le Collège Communal répond alors aux interpellations de :

A Monsieur le Conseiller JEANMART au sujet :

- du problème de sécurité routière à Hennuyères
- du projet urbanistique inacceptable à Steenkeque
- mesures de contrainte à faire appliquer sur les chantiers de notre Ville de Braine-le-Comte
- citoyenneté
- l'Administration au service du citoyen

B Madame la Conseillère David, au sujet :

- du problème rencontré au parc à conteneurs
- l'affichage sauvage
- la sécurité et la voirie

C Monsieur le Conseiller MANZINI au sujet :

- du P.C.B. à Hennuyères

Monsieur l'Echevin Maxime Daye explique que le plan de réhabilitation sera traité dans la première quinzaine de septembre. Il y a eu des prélèvements effectués par la D.P.E. qui tendent à prouver que la pollution ne viendrait que des transformateurs.

Le propriétaire sera bientôt enjoint d'assurer la réhabilitation au niveau des hangars, puits, au-delà, ce sera la Spaque. Quant aux responsabilités, il rappelle que lorsqu'il y a projet d'ouverture d'activité, c'est la D.P.A. qui émet un avis. Par la suite, la D.P.E. assure le suivi du respect des normes.

La Ville n'a donc pas manqué concrètement à son devoir.

Enfin, il rappelle l'organisation de la plate-forme le 26 septembre prochain.

13 SEANCE DU 23 JUIN 2008

Procès-verbal - Approbation.

L'Assemblée prend note des observations formulées et adopte le présent procès-verbal.

14 INFORMATIONS

A Convention entre la Ville et le M.E.T. relative à l'entretien des anciennes lignes S.N.C.B. 106 et 123 (pré-RAVel)– Information.

Le Conseil Communal est attentif aux informations fournies par Monsieur l'Echevin Maxime Daye. Cette convention a été signée afin de pouvoir aboutir à la création d'un circuit pré-Ravel sur l'ancienne voie 106 entre Ecaussinnes et Ronquières et la 123 entre Braine-le-Comte et Enghien. Cette présente convention confirme le souhait de notre Ville de prendre, à sa charge, l'entretien ordinaire de la voie en question et permet ainsi la prise en charge financière des coûts liés à l'entretien extraordinaire par le M.E.T

B Formation du personnel communalBilan

Madame l'Echevine Thibaut fait l'inventaire des formations suivies par le personnel en 2008.

Le huis clos est alors prononcé pour la suite de l'examen des points prévus à l'ordre du jour :

HUIS CLOS

15 **ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL - PERSONNEL**

Après que Monsieur l'Echevin de l'Enseignement, Daniel Renard, ait présenté à l'Assemblée un premier bilan de la rentrée scolaire, les Membres de l'Assemblée marquent leur accord unanime sur les propositions suivantes :

A **Ecole d'Hennuyères**

Mise en disponibilité par défaut d'emploi et réaffectation d'une institutrice maternelle. Décision.

B Octroi d'une interruption de carrière complète à une institutrice primaire. Décision.**C** Octroi d'une interruption partielle de carrière à une institutrice primaire. Décision.**D** Notification d'un congé de maternité d'une institutrice maternelle. Désignation à titre intérimaire d'une remplaçante. Décision.**E** Octroi d'une disponibilité pour convenances personnelles à une institutrice primaire. Décision.

- F **Ecole de Ronquières**
Mise en disponibilité par défaut d'emploi et réaffectation d'une institutrice maternelle. Décision.
- G Notification d'un congé de maternité d'une institutrice primaire.
Désignation à titre intérimaire d'une remplaçante. Décision.
- H **Ecole de Steenkerque**
Octroi d'une interruption de carrière partielle à une institutrice primaire.
Décision
- I Octroi d'une interruption partielle de carrière à une maîtresse spéciale de religion catholique. Décision
- J Désignation du personnel enseignant temporaire au 1^{er} septembre 2008
Décision.
- K **Ecole de Steenkerque**
Octroi d'un congé pour exercer une autre fonction donnant droit à une échelle de traitement égal ou supérieur à une institutrice maternelle
- L Octroi d'un congé pour exercer une autre fonction donnant droit à une échelle de traitement égal ou supérieur à une institutrice
- M Notification d'un congé de maladie d'une institutrice primaire
Désignation de la remplaçante

16 ECOLE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE - PERSONNEL

L'Assemblée marque son accord sur les propositions suivantes :

- A Désignation à titre temporaire d'un professeur d'anglais. Décision.

- B Désignations de chargés de cours à titre temporaire pour l'année scolaire 2008-2009 - Décision.

- C Détachement de fonctions. Requête d'un chargé de cours.

- D Congé de maladie d'un professeur d'anglais – espagnol

17 ACADEMIE DE MUSIQUE - PERSONNEL

L'Assemblée unanime marque son accord sur :

- A Octroi d'une disponibilité pour convenance personnelle à un professeur de formation musicale. Décision.

- B Octroi d'une disponibilité pour convenance personnelle précédant la pension de retraite. Décision.

- C Détachement de fonctions. Requête d'un professeur de violoncelle. Décision.

- D Mise en disponibilité par défaut d'emploi d'un professeur d'art dramatique. Décision.

- E Mise en disponibilité par défaut d'emploi d'un professeur de diction et de déclamation. Décision.

- F Réaffectation interne d'un professeur chargé de l'accompagnement des cours de danse. Décision.
- G Remplacement d'un professeur de formation musicale. Décision
- H Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'un professeur de danse jazz. Décision.
- I Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'un professeur de danse classique. Décision
- J Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'un professeur de flûte traversière. Décision.
- K Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'un professeur de chant d'ensemble. Décision
- L Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'un professeur de percussion. Décision
- M Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant et dans un emploi non vacant d'un professeur de violoncelle. Décision
- N Périodes de cours prises en charge par la Ville. Domaine Chorégraphique. Désignation temporaire dans un emploi vacant d'un professeur de danse classique. Décision

- O Périodes de cours prises en charge par la Ville. Domaine Musique.
Désignation temporaire dans un emploi vacant d'un professeur de flûte traversière. Décision.
- P Périodes de cours prises en charge par la Ville. Domaine Musique.
Désignation temporaire dans un emploi vacant d'un professeur de flûte à bec. Décision
- Q Périodes de cours prises en charge par la Ville. Domaine Musique.
Désignation temporaire dans un emploi vacant d'un professeur de diction et de déclamation. Décision.
- R Périodes de cours prises en charge par la Ville. Domaine Musique.
Désignation temporaire dans un emploi vacant d'un professeur de formation musicale. Décision.
- S Périodes de cours prises en charge par la Ville. Domaine Musique.
Désignation temporaire dans un emploi vacant d'un professeur de formation musicale. Décision.
- T Périodes de cours prises en charge par la Ville. Domaine Musique.
Désignation temporaire dans un emploi vacant d'un professeur de guitare.
Décision
- U Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'un professeur de clavecin

14

V Notification d'un congé de maladie d'un professeur de piano
Désignation

W Notification d'un congé de maladie d'un professeur de cuivre
Remplacement

X Désignation T.E.V. d'un professeur de danse classique

Y Désignation d'un professeur de guitare

Avant de clore la séance, le Conseil Communal acte que pour le groupe M.R. Monsieur Didier LAQUAYE et Monsieur Steeve FONTAINE remplaceront Monsieur Alain BAILLEUX et Madame Magali ROSSAY au sein du Conseil d'Administration de l'A.S.B.L. Braine Sports et qu'au groupe Ecolo, Madame Nicole VANHOOF intégrera la Commission pour l'égalité des chances tandis que pour l'Office du Tourisme, Madame Suzanne DRIESSENS remplacera Madame Martine TAVERNIER.